

AR Prefecture

063-216303537-20221125-2022_11_40-DE

Reçu le 30/11/2022

Publié le 30/11/2022

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil vingt-deux, le 25 novembre à 20 h 30

- en exercice	10	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement
- présents	09	convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel
- votants	09	de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES,
- absents	01	Maire.
- exclus	0	

Date de convocation : 21 novembre 2022
Date d'affichage : 21 novembre 2022

Présents : BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents : BLANCHARD Pierre

a été nommé secrétaire : THABOUILLOT Jacques

Délibération : 40 - 2022

Objet : admission en non-valeur budget général

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget Général de la commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le Conseil Municipal ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Décide

Article 1: d'approuver l'admission en non-valeur des pièces irrécouvrables suivantes

- pièce, réf. T-129 pour un montant de 7.00 €

Article 2 : les sommes nécessaires seront prévues sur le budget 2022 au chapitre 65, article 6541.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt

en Sous-préfecture d'Ambert le 29 novembre 2022

et publication ou notification du 29 novembre 2022

Le Maire, Mme Chantal DESGEORGES

